

## Comment utiliser vos Chèques Domicile CESU ?

Vous pouvez utiliser vos Chèques Domicile CESU pour rémunérer :

- Un organisme agréé de services à la personne (ménage, repassage ...).
- Un salarié en emploi direct à domicile (aide à domicile...).

## En cas d'emploi direct à domicile, vous devez :

- Vous affilier auprès du Centre National du CESU<sup>(1)</sup> qui vous adresse un courrier vous expliquant la procédure à suivre quelques jours après votre commande de Chèques Domicile CESU. Vous devez lui renvoyer une autorisation de prélèvement des charges sociales.
- Affilier votre intervenant auprès du Centre de Remboursement du CESU<sup>(2)</sup> et effectuer la déclaration de ses heures travaillées au moyen des volets sociaux qui vous sont transmis par le CNCESU. Le document d'affiliation est téléchargeable sur le site : [www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr)
- Remettre le ou les chèques à votre intervenant, afin qu'il les envoie au CRCESU ou les dépose à sa banque accompagnés des bordereaux de remise de chèques fournis par le CRCESU.

Le paiement de l'intervenant peut également être effectué directement sur le site [www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr) en utilisant le code CESU qui figure sur votre chéquier.

(1) CNCESU – 3, avenue Emile Loubet – 42 961 Saint-Etienne Cedex  
(2) CRCESU – 93 738 Bobigny Cedex 9

## Comment commander vos Chèques Domicile CESU ?

Vous pouvez commander vos Chèques Domicile CESU à tout moment de l'année **et au plus tard le 20 décembre**. Il vous suffit de remplir le formulaire disponible sur : <https://cheque-domicile-pages.up.coop/clients/inrae/> ou sur l'intranet RH de l'INRAE, rubrique Action sociale et de le renvoyer, accompagné de toutes les pièces justificatives, à l'adresse suivante :

**INRAE**  
**Direction des Ressources Humaines**  
**et du Développement Durable**  
**Pôle Politique Sociale**  
**147 rue de l'Université – 75338 PARIS Cedex 07**

## Contacts utiles

Pour le suivi de votre dossier, contactez le **Pôle Politique Sociale** par mail : [actionsociale@inrae.fr](mailto:actionsociale@inrae.fr)

Pour en savoir plus sur l'utilisation des Chèques Domicile CESU ou sur la recherche d'un prestataire agréé de services à la personne, rendez-vous sur le site internet suivant : rubrique « Trouver un intervenant ».

[www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr)

Pour contacter la plateforme dédiée accessible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h30, appelez le :

**0 825 000 103** Service 0,15 € / appel + prix appel

Si votre structure n'accepte pas encore les CESU, rapprochez-vous de la société **CHEQUE DOMICILE** et communiquez lui ses coordonnées :

[reseau@chequedomicile.fr](mailto:reseau@chequedomicile.fr)

# INRAE



## CESU Situation Médicale Exceptionnelle

Dans le cadre de sa politique sociale, l'INRAE propose à ses agents touchés par un événement affectant leur santé, une aide financière, versée sous forme de Chèques Emploi-Service Universel (CESU).

Le chèque Domicile CESU est destiné à favoriser le maintien de l'activité professionnelle, l'harmonisation de la vie familiale et professionnelle, et contribue au développement des services à la personne.

**INRAE** **Up** Chèque Domicile

## Qu'est-ce que le Chèque Domicile CESU ?

Le Chèque Domicile CESU est **un titre de paiement sécurisé** vous permettant **de régler tout ou partie des frais liés à une aide au quotidien (repassage, ménage...)**. Il se présente sous forme de titres spéciaux de paiement réunis en carnet, sur lesquels sont imprimées la valeur faciale du titre et l'identité du bénéficiaire.

La société CHEQUE DOMICILE est chargée de l'émission des titres CESU pour le compte de l'INRAE.

## Qui peut bénéficier du Chèque Domicile CESU Situation médicale exceptionnelle ?

Le Chèque Domicile CESU **est réservé aux agents d'INRAE, ou à l'un de leurs proches** (conjoint, ascendant ou descendant à charge), **fragilisés par la survenance d'une situation médicale exceptionnelle**, conduisant à une incapacité partielle ou totale.

Il est délivré sur présentation d'une attestation d'un médecin traitant.

Les conditions d'attribution du CESU sont précisées dans la note de service n° 2020-21 du 30 janvier 2020 relative à la mise en œuvre du Chèque Emploi Service Universel (CESU) Situation médicale exceptionnelle.

## Quel est le montant de vos Chèques Domicile CESU ?

L'aide versée par l'INRAE sous forme de Chèque Domicile CESU est **forfaitaire**.

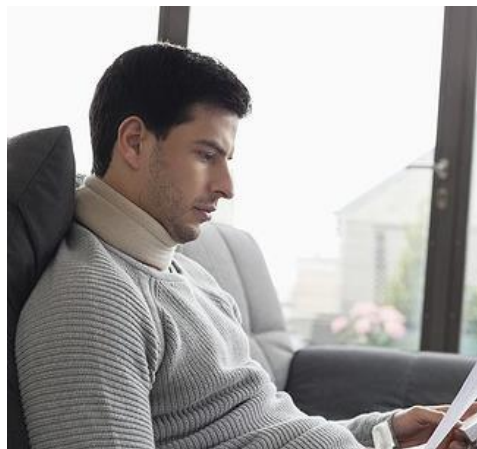
**Son montant annuel est de 350 €, 600 € ou 1000 €, versé en une seule fois.** Il est déterminé en fonction de votre revenu fiscal de référence (RFR) et du nombre de parts fiscales de votre foyer.

### Exemple :

La conjointe de Loïc doit se faire hospitaliser. Loïc demande à bénéficier du CESU Situation médicale exceptionnelle pour sa conjointe. Ils prennent rendez-vous auprès de leur médecin traitant qui remplit l'attestation médicale.

Loïc complète ensuite le formulaire de demande, qu'il renvoie à la Direction des Ressources Humaines de l'INRAE.

Deux semaines après, Loïc et sa conjointe reçoivent leurs CESU et peuvent faire appel à une société de services pour des prestations à domicile.



## Quels sont les avantages financiers du Chèque Domicile CESU ?

- Exonération des cotisations sociales salariales et de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 1830 € par an et par bénéficiaire.
- Crédit d'impôt de 50 % du montant des dépenses restées à votre charge.
- Maintien des aides financières versées par la CAF au titre de la garde d'enfants (PAJE, AGED, AFEAMA...).

## Quelle est la durée de validité de vos Chèques Domicile CESU ?

Les Chèques Domicile CESU sont valables jusqu'au 31 janvier de l'année qui suit leur année d'émission.

Si vous n'avez pas utilisé vos Chèques Domicile CESU au cours de leur année d'attribution, vous pouvez en demander le remplacement jusqu'au 28 février de l'année suivante.

